

19 DEC 1950

M.		
----	--	--

Distr.  
RESTREINTE  
COM. GEN. / SR. 50  
10 février 1950  
Original: FRANCAIS

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

COMITE GENERAL

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA CINQUANTIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève, le  
vendredi 10 février 1950, à 10 h.50

Présents:

M. BARCO	(Etats-Unis d'Amérique)	Président
M. ERALP	(Turquie)	
M. de AZCARATE		Secrétaire principal

APPROBATION D'UNE COMMUNICATION RELATIVE AU REGROUPEMENT DES FAMILLES  
DISPERSEES DESTINEE AUX DELEGATIONS DES PARTIES ET A LA PRESSE.

Le PRESIDENT rappelle que la communication dont il s'agit a pour objet de donner un certain relief à des informations de nature à créer une atmosphère favorable aux travaux de la Commission. Sur une question du Secrétaire principal, il ajoute qu'il y aura lieu de s'assurer que la communication dont il s'agit est bien parvenue aux délégations avant de la remettre à la presse.

Le Comité général passe à l'étude de détail du projet de communiqué établi par le Secrétariat et en arrête définitivement les termes qui sont reproduits ci-après.

"Conformément à l'accord de principe intervenu entre les délégations arabes et israélienne à Lausanne, au cours de l'été dernier sous les auspices de la Commission de conciliation, l'Egypte et l'Etat d'Israël ont conclu le 7 février 1950, par l'intermédiaire de la Commission mixte d'armistice, un

accord en vertu duquel certains réfugiés se trouvant actuellement en territoire placé sous l'autorité de l'Egypte, pourront rejoindre leurs familles restées en Israël. Aux termes de cet accord, un premier groupe de réfugiés formé de 115 personnes se trouvant dans la région de Gaza pénétrera en Israël le 14 février prochain sous le contrôle de la Commission mixte d'armistice. On se souvient que le Comité général de la Commission de conciliation a fait connaître le 2 février les chiffres des réfugiés qui sont retournés du Liban ou de la Jordanie en Israël, au cours des quelques semaines qui précèdent cette date, en application de l'accord concernant la réunion des familles séparées. Dans les tout derniers jours, de nouveaux développements ont marqué l'opération de réunion des familles: un autre petit groupe de personnes est rentré au Liban le 31 janvier et les dispositions ont été prises pour assurer le 9 février le retour en Israël d'un groupe de 100 personnes actuellement en Jordanie."

Cet examen donne au Président l'occasion de faire remarquer que le texte adopté doit bien montrer que les opérations de regroupement des familles se dérouleront selon un enchaînement continu. Ce n'est pas le nombre des bénéficiaires qui importe mais bien le fait que le principe du regroupement des familles est entré en application.

QUESTION DE LA CULTURE DE TERRES PAR LES ARABES VIVANT DE L'AUTRE COTE DE LA LIGNE D'ARMISTICE.

Le PRÉSIDENT estime que le Secrétariat devra faire préciser certains points de ce problème en ce qui concerne, notamment, certaines propositions de l'Egypte soumises à la Commission, à New-York le 24 octobre dernier.

La séance est levée à 11 heures.